

Adapter un projet après une subvention réduite

Version 1.1 du 15 octobre 2026 — Modèle à compléter. Document de travail, non substitut à la décision attributive ou à la convention. Aucun accord du financeur n'est présumé.

12 000 € demandés. 8 000 € accordés. Que faut-il renégocier avant de lancer les actions ?

Elle aide à comparer les options et à préparer une proposition au financeur lorsque le montant accordé ne permet pas de financer le projet initial. Complétez d'abord la synthèse, puis utilisez les tableaux et le message ci-dessous pour documenter votre décision.

Synthèse de l'arbitrage à présenter

Élément	Votre situation
Projet initial : actions, public, calendrier	[...]
Budget initial / montant demandé / montant accordé	[...] € / [...] € / [...] €
Autres ressources confirmées pour le projet initial	[...] €
Écart à couvrir pour maintenir le projet initial	[...] €
Dépenses déjà engagées ou incompressibles	[...]
Économies encore réalisables et conditions	[...]
Scénario proposé et coût révisé	[...]
Conséquences pour les participants, objectifs et partenaires	[...]
Financements dont le maintien doit être confirmé	[...]
Accords à obtenir, responsable et date de décision	[...]

Trois conditions à examiner ensemble : économies réalisables, projet toujours utile et financements maintenus pour la version révisée. L'équilibre du tableau ne vaut pas accord sur la modification du projet.

1. Reconstituer la décision

- Association / projet : [...]
- Responsable et personne ou instance qui valide : [...]
- Financeur / référence de notification ou convention : [...]
- Montant demandé : [...] € ; montant accordé : [...] €
- Budget du projet déposé : [...] €
- Le périmètre prévu dans la décision est-il identique au projet déposé ? [...]
- Règles concernant les adaptations, plafonds, taux et cofinancements (référence précise) : [...]
- Autres ressources confirmées pour ce projet : [...] € ; preuves : [...]
- Demandes encore en attente (ne pas compter comme acquises) : [...]
- Dates prévues de versement : [...] ; trésorerie disponible pour les premières dépenses : [...]

2. Chiffrer sans réduction proportionnelle automatique

Poste / Coût initial / Part déjà engagée ou incompressible / Part ajustable et condition / Coût révisé

Poste : [...] • Coût initial : [...] • Part déjà engagée ou incompressible : [...] • Part ajustable et condition : [...] • Coût révisé : [...]

Poste : [...] • Coût initial : [...] • Part déjà engagée ou incompressible : [...] • Part ajustable et condition : [...] • Coût révisé : [...]

À compléter pour chaque poste ou option : _____

Pour le projet initial : ressources confirmées = subvention accordée + autres ressources confirmées affectées au projet. Un accord de financement ne signifie pas que les fonds sont déjà encaissés.

Pour une adaptation non encore acceptée, distinguer les ressources dont le maintien est confirmé par écrit de celles dont le maintien reste à obtenir. Ne pas les additionner sous l'intitulé « confirmé ». Présenter séparément le budget sous hypothèse de maintien et le financement effectivement confirmé pour la version révisée.

Besoin restant à financer = coût du scénario – ressources confirmées utilisables pour ce scénario. Un excédent éventuel doit être examiné, pas dépensé automatiquement.

3. Exemple fictif — à ne pas reprendre comme barème

Projet initial : 7 ateliers, 6 000 € de coûts fixes et 2 000 € de coût ajustable par atelier. Coût total : 6 000 + 7 × 2 000 = 20 000 €.

Subvention demandée : 12 000 €. Subvention accordée : 8 000 €. Autres ressources confirmées : 8 000 €. Total confirmé : 16 000 €. Besoin pour le projet initial : 4 000 €.

Hypothèse d'adaptation : 5 ateliers, soit 6 000 + 5 × 2 000 = 16 000 €.

Les 16 000 € de ressources du scénario adapté constituent une hypothèse de maintien, à faire confirmer. Ce scénario n'est équilibré que si les économies sont réalisables, si les autres ressources restent confirmées et si le financeur maintient les 8 000 € pour le périmètre révisé. Vérifier également l'utilité pédagogique de 5 ateliers, les dépenses engagées et les engagements envers les participants et partenaires. Le financeur peut refuser ou réviser le montant.

4. Comparer et décider

Option / Coût / Ressources utilisables confirmées / Besoin restant / Effet sur le public et les résultats / Accords requis

Option : Maintenir le projet • Coût : [...] • Ressources utilisables confirmées : [...] • Besoin restant : [...] • Effet sur le public et les résultats : [...] • Accords requis : [...]

Option : Adapter le périmètre • Coût : [...] • Ressources utilisables confirmées : [...] • Besoin restant : [...] • Effet sur le public et les résultats : [...] • Accords requis : [...]

Option : Reporter, suspendre ou renoncer • Coût : [...] • Ressources utilisables confirmées : [...] • Besoin restant : [...] • Effet sur le public et les résultats : [...] • Accords requis : [...]

À compléter pour chaque poste ou option : _____

- Option proposée et justification : [...]
- Éléments essentiels à préserver : [...]
- Engagements existants / frais d'annulation ou de report : [...]
- Réponses attendues et date d'arbitrage : [...]
- Décision interne, date, validateur : [...]
- Accord écrit du financeur, référence et conditions : [...]

- Budget, calendrier, objectifs et indicateurs mis à jour le : [...]

5. Message à adapter au financeur

Objet : Projet [nom / référence] — proposition d'adaptation après notification

Bonjour,

Nous avons reçu la notification de [montant accordé] € pour le projet [nom], pour lequel nous avons sollicité [montant demandé] €.

Le budget initial s'élevait à [montant] €. Avec les autres ressources confirmées de [montant] €, le financement restant à réunir pour maintenir le périmètre initial atteint [montant] €.

Nous proposons [adaptation précise], pour un budget révisé de [montant] €. Cette modification aurait les conséquences suivantes sur le public, les actions, le calendrier et les résultats attendus : [préciser]. Les éléments suivants seraient maintenus : [préciser].

Vous trouverez en pièces jointes le budget comparatif et la description révisée du projet. Pourriez-vous nous confirmer si cette adaptation est acceptable, si elle permet le maintien du montant accordé et quelle formalisation est nécessaire ?

Nous souhaitons clarifier ces points avant d'engager les modifications concernées. Notre date d'arbitrage souhaitée est le [date], compte tenu de [motif réel].

Cordialement,

[Nom, fonction, association, coordonnées]

Source et limites

Associations.gouv.fr, « Les obligations liées à une subvention », consulté le 15 octobre 2026 : <https://associations.gouv.fr/les-obligations-liees-une-subvention>

Les modifications substantielles doivent être signalées au financeur, qui peut les accepter ou les refuser. Se référer aux documents propres à la subvention pour les modalités applicables. Une baisse de financement ne vaut pas autorisation de modifier les engagements. Ce modèle ne garantit ni maintien de la subvention ni financement complémentaire.

IDFDISTRIB — Concevoir. Structurer. Agir.

Besoin d'aide pour préparer cette révision ? Écrivez à contact@idfdistrib.com, objet « Budget à ajuster », avec le montant demandé, le montant accordé et la date prévue de démarrage.

IDFDISTRIB vous accompagne pour comparer les options, préparer le budget révisé et rédiger l'argumentaire à présenter au financeur, selon un périmètre convenu sur devis.